

## JUGE A L'ARRIVEE

### I. Mission globale

Constater l'ordre d'arrivée et officialiser le classement, et vérifier les tirages pour les tours suivants, selon le système de progression ; recevoir toute réclamation d'un équipage qui n'aurait pas pu joindre l'arbitre de parcours.

### II. Lieu d'exercice

Exactement sur la ligne d'arrivée, et à proximité de la vidéo (quand présente). Travail en collaboration avec l'équipe technique (vidéo/chronos), quand présente.

### III. Matériel

- Programme à jour
- Stylos en état de marche
- Drapeau blanc
- Alidade ou fil tendu verticalement
- Mire fixe sur la berge opposée
- Avertisseur sonore (klaxon)
- Liaison radio ou téléphonique avec le jury, le secrétariat et le départ.
- Jumelles (option)
- Vidéo ou photo finish **ou rien** (selon organisation)
- Fiches d'arrivée (selon organisation)
- Chronos (selon organisation)

### IV. Procédures

#### a. Avant le 1<sup>er</sup> départ de chaque session

Etre en poste environ 30 minutes avant le début de chaque journée ou demi-journée pour effectuer les essais nécessaires.

Au minimum 2 personnes en plus du Responsable (vérifications et validation vidéo). Le Responsable de l'Arrivée (RA) répartit les postes :

- Un juge pour annoncer les numéros, et klaxonner après cette annonce (Annonceur)
- Un juge pour noter les annonces des numéros, annotations diverses (Rédacteur)
- Et, le cas échéant, 1 voire 2 Chronométreurs : un pour le chronomètre de référence et un pour le chronomètre de secours (le second peut être l'Annonceur)
- Un de ces juges est désigné pour répondre au drapeau du Juge de Parcours (drapeau blanc)

Les juges à l'arrivée sont installés les uns derrière les autres (en escalier) exactement sur la ligne d'arrivée.

Le RA vérifie les installations et le fonctionnement des liaisons avec le Départ et le Président de Jury. Il s'assure auprès de l'équipe technique que vidéo, chronométrage et informatique sont opérationnels et prêts au départ. Il communique avec le Starter concernant la faisabilité du lancement de la première course de chaque session.

Les arbitres vérifient le fonctionnement du matériel de leur poste : essai du klaxon, drapeau blanc et jumelles à portée de main, essai des chronomètres (en liaison avec l'équipe technique), préparation des fiches résultats (si l'organisation édite automatiquement les résultats, la validation de la fiche éditée par l'organisation remplace la rédaction de fiche par les arbitres).

*Remarque. L'informatique et le fonctionnement vidéo peuvent être à la charge du secrétariat et/ou des intervenants techniques. En championnat, les chronos de départ sont assurés par les techniciens FFA. En cas de départ aux feux, les chronos sont couplés à ces derniers et déclenchés automatiquement.*

## b. A chaque course Chapitre V, Art. 30, Alinéa 6 (page26)

A chaque passage de boule d'étrave sur la ligne d'arrivée :

- Le juge Annonceur annonce les numéros d'étrave et klaxonne après pour ne pas couvrir sa voix ;
- Les Chronométrateurs donnent une impulsion à chaque passage d'étrave sur la ligne d'arrivée même si les écarts sont très courts, ceci pour éviter les soucis techniques temps/vidéo ;
- Le juge Rédacteur note les numéros.

Après le passage du dernier équipage de chaque course :

- Confirmation de l'ordre d'arrivée : le Rédacteur redonne globalement les numéros et note le nom du Juge de Parcours (important en cas de réclamation ou autre recherche d'information).  
*Exemple* : 4 – 3 – 2 – 5 – 1 – 6, puis 432 – 516 ;
- Attendre le lever de drapeau (blanc) du Juge de Parcours, puis répondre par le drapeau blanc. Si le Juge de Parcours a des informations supplémentaires à donner, il peut les donner par radio aux juges à l'arrivée (manque équipage à l'arrivée, manque un compétiteur, etc.) ;
- Le cas échéant, le RA valide l'exploitation de la photo finish ;
- Le Rédacteur donne la fiche d'arrivée au Responsable pour validation et transmission à l'équipe technique. En l'absence de fiche d'arrivée, le Responsable confirme avec l'équipe l'ordre d'arrivée annoncé, et transmet cet ordre par radio à l'équipe technique pour tirage.
- L'ordre officiel imprimé est ensuite apporté au Responsable pour vérification et signature avant affichage public. La vérification porte sur : l'ordre de passage, la correspondance numéros/équipages, la chronologie des temps, le nombre de qualifiés et les tirages qui en découlent.

**Remarques :** **En championnat** : pas de fiche rédigée par les arbitres. Toutes les informations d'arbitrage doivent être portées sur un programme qui restera à l'arrivée (ordre d'arrivée, nom du JP, avertissement, disqualification, forfait, autres infos). Les cadres techniques demandent en général la confirmation du résultat par radio.

**Hors championnat** et selon l'organisation, si vous devez rédiger une fiche : lorsque tous les points sont contrôlés et notifiés, le Rédacteur termine la rédaction de la fiche, note le nom des équipages et si nécessaire reporte les temps pris par les chronométrateurs.

Dans tous les cas, noter au moins le nom du Juge de Parcours sur votre programme.

## c. Le Juge de Parcours lève son drapeau rouge Chapitre V, Art. 30, Alinéa 6 (page 26)

Si le Juge de Parcours lève le drapeau rouge, cela signifie que le résultat n'est pas entériné, il est en attente.

Le Responsable de l'Arrivée prend note de l'heure et la décision/explication du Juge de Parcours. Le Rédacteur note les informations, la décision et autres infos du Juge de Parcours.

Deux cas peuvent se présenter :

- Réclamation d'un équipage : après le passage de la ligne d'arrivée, un équipage peut lever la main pour porter réclamation, par exemple parce qu'il a été gêné par une vague. Si le Juge de Parcours accepte cette réclamation, il lève son drapeau rouge et vient informer l'Arrivée de sa décision. S'il n'accepte pas la réclamation, il l'indique à l'équipage en question et lève le drapeau blanc.  
Toute réclamation doit être notée sur la fiche d'arrivée. Le délégué du club en question a une heure pour venir déposer sa réclamation par écrit afin qu'elle soit traitée par le Bureau du jury, qui se réunit et donne sa décision dans l'heure suivant le dépôt écrit de cette dernière. Aucun affichage de résultats ne doit être fait pour la course concernée pendant cette période.  
*Attention* : les équipages peuvent porter réclamation auprès des Juges à l'Arrivée si le Juge de Parcours n'a pu être joint
- Course jugée irrégulière par le Juge de Parcours (vagues, gêne par autre équipage, exclusion etc.) : le Juge de Parcours donne sa décision et les motifs.

Dans ces deux cas, le Responsable de l'Arrivée informe l'équipe technique de l'arrivée pour bloquer la diffusion du résultat. Il attend la décision du Juge de Parcours ou du Bureau du jury en cas de dépôt de réclamation par le délégué avant de vérifier et autoriser la diffusion du résultat au vu des éléments qui lui sont transmis, en lien avec le Président du Jury.

**d. Ex-aequo** Chapitre V, Art. 30, Alinéa 7 (page 27)

Si les Juges à l'Arrivée n'ont pu déterminer l'ordre d'arrivée et disposent d'une photo finish ou d'un système vidéo, ils réalisent les opérations suivantes :

- immédiatement au passage des équipages concernés, les Juges à l'Arrivée demandent la photo finish à l'équipe technique à l'arrivée ;
- dès que le dernier équipage a franchi la ligne d'arrivée, le RA consulte la photo finish ou la vidéo, confirme l'ordre d'arrivée, et l'annonce au commentateur le cas échéant.

Si les Juges à l'Arrivée ne disposent ni de photo finish ni de vidéo **OU** n'arrivent pas à départager les équipages, le système « ex-aequo » est mis en application :

- pour des courses qualificatives : nouveau parcours seulement si nécessaire (cas de deux équipes pour une dernière place qualificative pour le tour suivant), sinon attribution du couloir par tirage au sort pour le tour suivant.
- pour des finales : classement ex-aequo. Exemple : 1-2-2-4-5-6 (deux médailles d'argent seront décernées, pas de médaille de bronze).

**V. Résumé des tâches du Juge à l'Arrivée (JA)**

- Annonce des arrivées ;
- Relevé et validation de l'ordre d'arrivée après vérification vidéo si nécessaire, et prise en compte des informations et décisions du Juge de Parcours / réclamations d'équipage si l'arbitre de parcours n'a pu être joint ;
- Rédaction du classement et validation de la fiche d'arrivée ;
- Contrôle des tirages et attributions des couloirs après la dernière manche de chaque épreuve.